



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/423

30 mars 2007

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 8 des radiocommunications
– **Approbation de 2 nouvelles Recommandations et de 2 Recommandations révisées**

Dans la Circulaire administrative CAR/234 en date du 14 décembre 2006, 2 projets de nouvelle Recommandation et 2 projets de Recommandation révisée ont été présentés pour approbation, conformément à la Résolution UIT-R 1-4 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant ces procédures ont été satisfaites le 14 mars 2007. Treize Administrations ont répondu en faveur de l'approbation de ces Recommandations.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 à la présente Circulaire leurs titres avec le numéro qui leur est attribué.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 8 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R M.1042-3

Doc. 8/BL/36

Services d'amateur et d'amateur par satellite: communications en cas de catastrophe

Recommandation UIT-R M.1795

Doc. 8/BL/37

Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes mobiles terrestres à ondes hectométriques/décamétriques

Recommandation UIT-R M.1796

Doc. 8/BL/38

Caractéristiques et critères de protection des radars de Terre du service de radiorepérage dans la bande de fréquences 8 500-10 500 MHz

Recommandation UIT-R M.493-12

Doc. 8/BL/39

Systèmes d'appel sélectif numérique à utiliser dans le service mobile maritime
